

665187, Paul-Rhim = jamoree 1876.

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni, le 30 janvier 1876,  
à Belfort, pour élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président  
du collège. — Président ou vice-pré-  
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent soixante-seize, le trente du mois de janvier, nous <sup>(1)</sup> *François*  
*Xavier Jean-Baptiste Moersch*, *Résident*  
du tribunal de première instance de *Belfort*, nous sommes  
rendu dans la salle d'audience du tribunal, à l'hôtel de ville,  
local désigné pour la réunion du collège électoral chargé d'élire les sénateurs attribués  
au département de *Haut-Rhin* par l'article 2 de la loi constitutionnelle  
du 24 février 1875.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été  
immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les  
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. *Monnier Pierre Célestin*, *propriétaire à Marce*, né le 18 mai 1822  
M. *Courtot Célestin*, *(mairie de Delle)*, né le 9 juillet 1826  
M. *Gros Joseph*, *docteur en médecine à Lachapelle*, né le 6 décembre 1844  
M. *Bonvalot Louis*, *cultivateur à Bourgnon*, né le 28 juin 1845

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Armand Viillard*, *maître*  
*Défense à Morvillars* (né le 22 juillet 1842), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation  
du Sénat;

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode  
de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux,  
ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte de la loi du 30 décembre 1875 fixant l'époque des élections sénatoriales;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° La circulaire ministérielle du 19 janvier 1876;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé  
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de  
l'article 9 de la même loi.



(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 <sup>re</sup> Section, de la lettre	à la lettre	—	électeurs.
2 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
3 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
4 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
5 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—
6 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—

*Le collège ne comprenant que cent onze électeurs, il n'y a pas lieu à répartir les électeurs par sections de vote*

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 <sup>re</sup> SECTION. . . . .	Président. . . . .	M. (2)
	Scruteurs. . . . .	M.
		M.
		M.
2 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	Président. . . . .	M.
	Scruteurs. . . . .	M.
		M.
		M.
		M.
3 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	Président. . . . .	M.
	Scruteurs. . . . .	M.
		M.
		M.
		M.
4 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	Président. . . . .	M.
	Scruteurs. . . . .	M.
		M.
		M.
		M.
5 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	Président. . . . .	M.
	Scruteurs. . . . .	M.
		M.
		M.
		M.

6 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	}	Président. . . . .	M.
			M.
		Scrutateurs. . . . .	M.
			M.
			M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire pour le département est de *un*, a déclaré le scrutin ouvert.

~~Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.~~

Le président de <sup>collège électoral a</sup> ~~chaque~~ des sections ~~avait~~ préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il ~~avait~~ remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leurs bulletins préparés en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre <sup>(1)</sup>.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition ~~des~~ bureaux de section.

Les bureaux ~~de section~~ <sup>collège n'a</sup> n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; <sup>un seul suppléant le n° 1 Monsieur François Balthazard, délégué éventuellement</sup> lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, <sup>a été admis par le conseil municipal de la commune d'Issel et inscrit personnellement sur</sup> ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. <sup>Le tableau dressé en exécution de l'art 6 de la loi du 2 août 1875, s'est présenté et a</sup> Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau. <sup>été admis à voter en remplacement du délégué titulaire M. Louis Louis.</sup>

Trois membres au moins ont toujours été présents à <sup>la</sup> ~~chaque table de vote et au~~ <sup>Du bureau</sup> ~~bureau~~ du collège.

Le scrutin a été clos à ~~midie~~ <sup>une heure</sup> <sup>1/2</sup>, tous les électeurs ayant voté.

Les membres ~~des~~ <sup>collège</sup> bureaux de section, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, ~~les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral~~ <sup>procédé à l'ouverture</sup> ~~de la boîte de scrutin et ont~~

~~Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a~~ compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
<del>1<sup>re</sup></del> section <i>uniqua</i> .....	<i>cent onze</i>	<i>cent onze</i>	—	—
2 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
3 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
4 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
5 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
6 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
TOTAUX.....	<i>cent onze</i>	<i>cent onze</i>	—	—

~~Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux sections qui les avaient reçus et qui en ont opéré le dépouillement de la manière suivante~~ <sup>membres du bureau ont ensuite</sup> ~~de la manière suivante~~ <sup>le dépouillement</sup> ~~des bulletins contenus dans la boîte~~

A chaque table, ~~un~~ <sup>un</sup> des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège ~~et les présidents des sections~~ ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, ~~la~~ <sup>les</sup> tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les bulletins nuls ~~ou douteux~~ n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège <sup>qui en a annulé</sup> ~~deux~~ <sup>deux</sup> contenant le nom imprimé de Ad. Thierc main rayée à la plume <sup>aucun doute ne pouvant s'élever sur la validité de ces bulletins.</sup>

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETTINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETTINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À								
				M. <i>Zhu</i>	M. <i>Villard-Mignon</i>	Bulletin blanc	Bulletin annulé	M.	M.	M.	M.	
1 <sup>re</sup> section <i>uniqua</i> .....	111	111	"	97	7	5	2					
2 <sup>e</sup> idem.....												
3 <sup>e</sup> idem.....												
4 <sup>e</sup> idem.....												
5 <sup>e</sup> idem.....												
6 <sup>e</sup> idem.....												
TOTAUX.....	111	111	"	97	7	5	2					

Les listes de pointage arrêtées et signées par le Président et les scrutateurs ~~des sections de vote~~ ont été <sup>apportées</sup> avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le président du collège a fait brûler les bulletins non contestés après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et a arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits..... *cent onze*  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements..... *cent onze*  
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes..... *cent onze*

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup>..... *111*  
 A DÉDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître <sup>(2)</sup>..... *7*  


---

 RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés..... *104*  
 MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup>..... *56*  


---

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu<sup>(1)</sup>

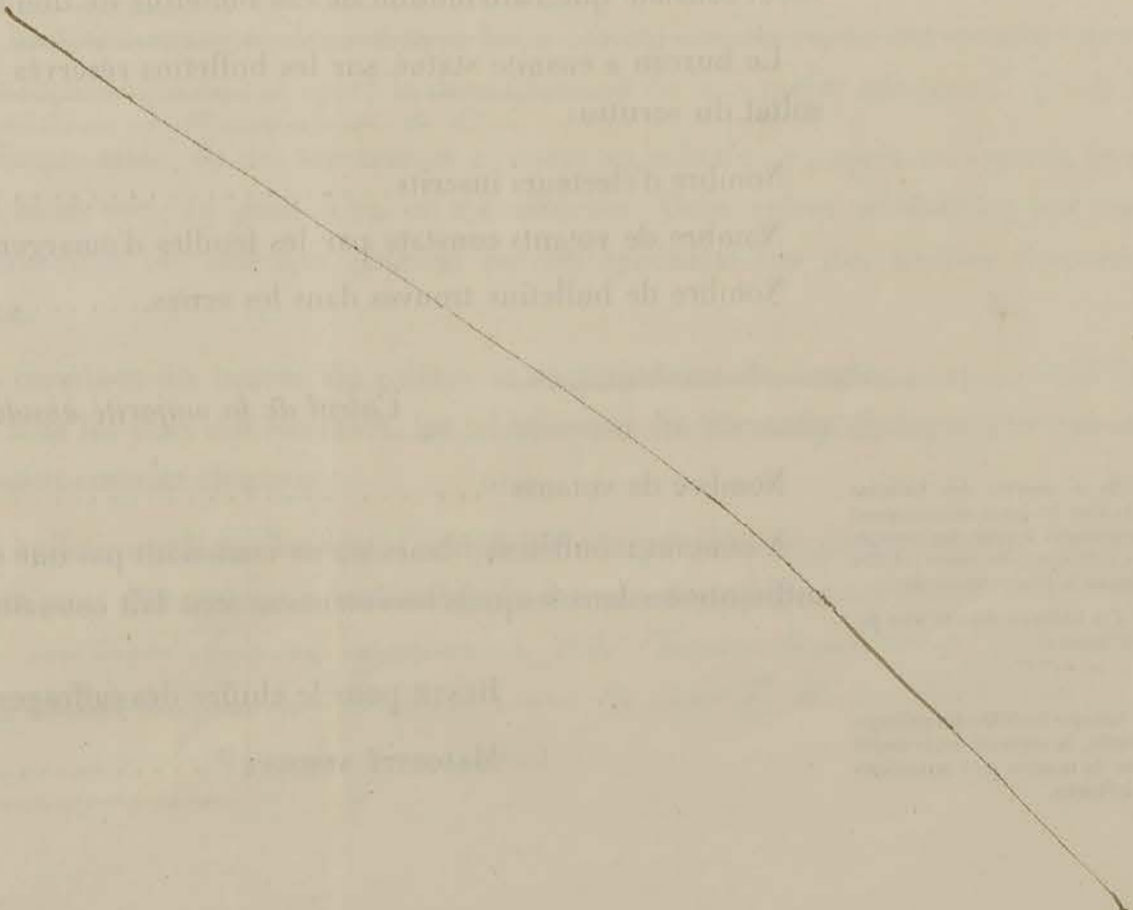
NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Thiers</i> - - - - -	<i>quatre vingt dix sept</i>	<i>97</i>
M. <i>Vieillard-Migeon</i> - - - - -	<i>sept</i>	<i>7</i>
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2). <i>Deux bulletins imprimés au nom de M. Thiers et l'un d'eux avec le mot nul au dessous</i>		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.  
Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, tout ce qui suit jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12) devra être supprimé.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

M<sup>(3)</sup>. *Thiers* \_\_\_\_\_  
ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *a* été proclamé sénateur .

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée qui s'est séparée à heures.

*Le Président,*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

**2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.**

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> section.....				
2 <sup>e</sup> idem.....				
3 <sup>e</sup> idem.....				
4 <sup>e</sup> idem.....				
5 <sup>e</sup> idem.....				
6 <sup>e</sup> idem.....				
TOTAUX.....				



*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> section.....																				
2 <sup>e</sup> idem.....																				
3 <sup>e</sup> idem.....																				
4 <sup>e</sup> idem.....																				
5 <sup>e</sup> idem.....																				
6 <sup>e</sup> idem.....																				
TOTAUX.....																				

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits.....  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....  
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup>.....  
 A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître <sup>(2)</sup>.....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup>.....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre de votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

*Le Président,*

*Le Secrétaire,*

*Les Membres du bureau,*

3<sup>E</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus <sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ci.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINGS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> section.....				
2 <sup>e</sup> idem.....				
3 <sup>e</sup> idem.....				
4 <sup>e</sup> idem.....				
5 <sup>e</sup> idem.....				
6 <sup>e</sup> idem.....				
TOTAUX.....				

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> section.....																				
2 <sup>e</sup> idem.....																				
3 <sup>e</sup> idem.....																				
4 <sup>e</sup> idem.....																				
5 <sup>e</sup> idem.....																				
6 <sup>e</sup> idem.....																				
TOTAUX.....																				

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits.....  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements...  
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (1).	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)  
 ayant obtenu la pluralité des voix                      été proclamé    sénateur .

*Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.*

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, la présent procès-verbal a été clos à <sup>moins 1/4</sup> midi heures après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875.

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Sous les n°s 3 et 4 à , les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés avec le duplicata du procès-verbal au secrétariat de la préfecture.

Sous les n°s 5 et 6 à , les feuilles de pointage.

Sous les n°s ~~à~~ , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président :

Les Membres du bureau :

Le Secrétaire :

n° 2

MODÈLE N° 4.

# ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

ANNEXE

à la circulaire du 5 janvier 1876.

DÉPARTEMENT  
de *Belfort*

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

## LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Bardot, Jean baptiste	<i>âge</i> 49 Sermamagny ni le 6 février 1827	Girardey François	
2	Bardot, Vincent	41 Lachapelle v. chaux ni le 14 mai 1835	Marconnot adjt	
3	Bègue, Jean baptiste	48 Otteffont-bas ni le 16 août 1828	Perrey, Chébaud	
4	Bélot, François Joseph	56 Botans ni le 21 juin 1820	Courtat alexandre	
5	Benoit higerippe	55 Giromagny	Lardier, Emile	
6	Bideaux, alexis Celestin	48 Croix ni le 1 octobre 1826	Trevey mannis	
7	Bideaux, pierre françois	56 Villars-le-sec ni le 24 janvier 1820	Vieney Joseph	
8	Blanc georges père	59 Denney	Blanc Joseph	
9	Bobay, Chébaud	64 St germain	Cordier germain	
10	Boigeol charles	Conseiller général		
11	Bonat, hypolite	59 Fontaine	Bourquardz Eugène	
12	Bonvalot Louis jeune	30 Bouragne ni le 4 juillet 1836	Borelly Jacques	
13	Bourquard, Celestin	47 Cunctiers	Merclat Joseph	
14	Brohier, martin	53 Chiancourt ni le 10 septembre 1813	Roueche Joseph	
15	Busson, Eugène	33 Recourance	Kointz Jean claude	
16	Chagnot, Louis françois	65 Urcrey ni le 11 mars 1811	Chagnot Joseph	
17	Cherallier Denis	72 Fontenelle ni le 24 mai 1803	Guyot Jean claude	
18	Clement François	63 Meroux ni le 24 mai 1812	Grepot François fils de Jacques	
19	Clerc Joseph	56 Dorans ni le 15 mai 1820	Renoux François	
20	Colin Joseph	59 Courcelles ni le 1 février 1816	Bidaire Joseph fils Nicolas	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
21	Cordier <sup>Pierre</sup> François	age 66 Argères ni l 47 <sup>e</sup> 1809	Châte Jean Claude	
22	Combatt <sup>Jean</sup> Pierre	37 Equenique ni l 28 <sup>e</sup> mars 1838	Loillier Georges	
23	Courtot Célestin	50 Delle ni l 2 juillet 1826	Belin Joseph	
24	Courtot <sup>Pierre</sup> Eugène	40 Rechatte ni l 22 <sup>e</sup> 9 <sup>me</sup> 1834	Piercon Joseph	
25	Dominique François	54 Petit-croix	Mérol Louis	
26	Douzi Chiebaud	62 Têche l'église ni l 18 mars 1813.	Vauthier Joseph	
27	Dueloux François <sup>Javier</sup>	35 Favorois ni l 17 août 1840.	Fleury, nepomucène	
28	Duprez Eugène	48 Lebetain ni l 21 <sup>e</sup> 9 <sup>me</sup> 1827.	Belet Joseph	
29	Devantoy Eugène	50 Chevremont	Huguenot, Richard	
30	Duvernois Jean Pierre	70 Frais	Martin Alexandre	
31	Érard Gaston	34 Rougemont	Reuillard François	
32	Felton François	55 Conseiller général ni l 6 janvier 1821.	de Fontaine	
33	Ferney Joseph	46 Leval	Choffin Célestin	
34	Fleury Pierre	53 Brebotte	Cuenin Jacques	
35	Friez Ferdinand	47 Baron ni l 8 mai 1829	Moine Joseph	
36	Frossard François <sup>Javier</sup>	48 Vauthiermont ni l 29 <sup>e</sup> juin 1827	Fictier, Pierre Claude	
37	Glastre François	45 Bessencourt ni l 16 <sup>e</sup> 7 <sup>me</sup> 1832	Antoine, Pierre	
38	Gautherat <sup>Jean</sup> Joseph	27 Chavannes les grands ni l 2 <sup>e</sup> 9 <sup>me</sup> 1848	Héchement <sup>Jean</sup> Pierre	
39	Girard Jacques <sup>Balthazar</sup>	55 Montreux, château ni l 24 juillet 1820	Sagnard, Joseph	
40	Grasser Xavier	32 Beaucourt	Bernard Louis dit <sup>Petit Georges</sup>	
41	Grisez <sup>Jean</sup> Joseph	35 La Chapelle <sup>St Rt</sup> ni l 6 <sup>e</sup> 7 <sup>me</sup> 1841.	Bailly Stanislas	
42	Gros Joseph	42 Courtetran ni l 4 juillet 1827.	Marion Louis	
43	Goffinet, Pierre	60 Froidfontaine ni l 29 <sup>e</sup> juin 1816	Feinier François	
44	Guillaumet <sup>Jules</sup>	33 Charmois ni l 4 <sup>e</sup> 9 <sup>me</sup> 1840	Martin, Pierre	
45	Hantz Célestin <sup>Pierre Joseph</sup>	43 Eschene ni l 28 mai 1832.	Barbier Célestin	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
46	Heideck Charles <sup>frs</sup>	<sup>age</sup> 49 Selon <i>ni le 5 mai 1827.</i>	Peltier Jacques	
47	Houmaire, Pierre <sup>frs</sup>	38 Menoncourt	Reuilhard Jacques	
48	Jardot, Pierre	60 Crette	Voisinet Xavier	
49	Jeandot, Henri	58 Florimont <i>ni le 9 février 1818.</i>	Flottat Albert	
50	Jeanrichard, Fernand	59 Rougegoutte <i>ni le 7 mai 1815.</i>	Petizon Jn Bapte	
51	Keller, Emile	47 Député <i>ni le 8. 8. 1828.</i>		
52	Koecklin-Schwartz	Conseiller général	du canton de Belfort	
53	Köehl, Emile	37 Anjoutey	Hautberg Xavier	
54	Laloz, Ferdinand <i>ni le 21 juillet 1816</i>	59 Belfort	Page Eugène	
55	Lacresse, Jules <i>Jean-Baptiste.</i>	40 Auxelles-haut <i>ni le 18 juillet 1826</i>	Hosatte, Jules	
56	Leimbacher, Guillaume	46 Lamadelaine	Millet, Jean Claude	
57	Lenez <sup>frs</sup> Constant	49 Phaffans <i>ni le 21 janvier 1829</i>	Bourquardez, Célestin	
58	Lollier, <sup>frs</sup> Joseph	54 Aepux (D) <i>ni le 19 juillet 1821.</i>	Patingue, François	
59	Marion, André	41 Foucherey <i>ni le 18 février 1825.</i>	Durain, Joseph	
60	Marchal, Célestin	55 Petitmagny	Sauvageot, Pierre Georges	
61	Marchal, Jean <i>Pierre</i>	63 Offemont	Didier, Georges	
62	Marsoit <sup>frs</sup> Xavier	45 Etueffont haut <i>ni le 18. 9. 1830.</i>	Prax Jacques	
63	Maudoux, François <i>François.</i>	60 Moyal <i>ni le 2 mai 1816</i>	Bouillard, Célestin	
64	Ménitri, François	39 Perouse <i>ni le 29. 8. 1825.</i>	Bigéard, Pierre	
65	Monnier, Henri	57 Grosnes <i>ni le 26 février 1819.</i>	Vallat, Célestin	
66	Monnie, Pierre <i>Célestin.</i>	54 Suaree. <i>ni le 16 février 1821.</i>	Viatte, Jacques fils	
67	Montaron, Joseph	36 Reppe <i>ni le 6 février 1840</i>	Patat, Jean Bapte	
68	Mouillescans, Marie <i>Jean Claude.</i>	53 Auhlans <i>ni le 9 janvier 1823.</i>	Villaume Jn Bapte	
69	Mouillescans, <sup>frs</sup> Joseph	60 Danniars <i>ni le 30 avril 1815</i>	Mouillescans Vincent	
70	Noal, Pierre <sup>frs</sup>	37 Lagrange <i>ni le 5 juin 1830.</i>	Denier, Justin	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
71	Oriez Jules	<sup>age</sup> 33 Cloie <i>ni le 30 janvier 1844.</i>	Baillly J <sup>b</sup> baptiste	
72	Palmer Xavier	62 Rivessement	Piot Jean baptiste	
73	Paugou Antoine	55 Cravauche <i>ni le 3<sup>e</sup> 1817.</i>	Frossard, balthazar	
74	Peltier Eugène	43 Bethouvilliers	Montagnon, Charles	
75	Peltier Jean Claude	72 Auselles. bas <i>ni le 10 mars 1804.</i>	Faire, Michel	
76	Petard François	53 Auges	Rouche maire	
77	Piquignot Augustin	35 Bue <i>ni le 24 janvier 1841.</i>	Piquignot Félix	
78	Pourchot Louis	43 Chaux	Frey Joseph	
79	Racine, Valentin	30 Montbaulton	Resat François	
80	Reinicke Jérôme	54 Vescemont	Chapuis, Eugène	
81	Renoux J <sup>s</sup> Xavier	41 Créhans <i>ni le 11 avril 1834.</i>	Courtot Eugène	
82	Reuillard François	40 Petitefontaine <i>ni le 26 mai 1836.</i>	Richard, Georges	
83	Rosselot, J <sup>s</sup> Joseph	47 Tournans <i>ni le 2 juillet 1828.</i>	Rosselot Eugène	
84	Roy, Félix	42 Bernmont	Quernez Joseph	
85	Roy, François Eugène	47 St Dizier <i>ni le 21 mai 1829.</i>	Villaumie, Alphonse	
86	Romond, François	54 Baviilliers	Borneque, Gustave	
87	Ruez, Jean Baptiste	72 Grosmagny	Charles, J <sup>s</sup> Xavier	
88	Ruot, Eugène	36 Salbert <i>ni le 7 mars 1840.</i>	Escheiller, Jacques	
89	Saglio, Florent	40 Sevenans <i>ni le 2<sup>e</sup> août 1835.</i>	Dubail, Albert	
90	Sauvageot, Seraphim	60 Bourg	Bélot, Antoine	
91	Schick Edouard	49 Novillard <i>ni le 20 juillet 1826.</i>	Besaneon, Pierre Célestin	
92	Schwalb, Georges	65 Vétrigne	Stockmar, François	
93	Seigeot, Célestin Richard.	44 Lacollonge <i>ni le 14 juillet 1831.</i>	Mercelat, Georges	
94	Seigeot, Célestin	46 Roppe	Churisch Xavier	
95	Seigeot, Eugène	39 Larivière <i>ni le 7 janvier 1836.</i>	Paillet, Henri Joseph	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : ( DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de..... )	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
96	Stoltz Etienne	<sup>age</sup> 53 Chavannette <i>ni l. 2 Juin 1823.</i>	Wattin François	
97	Chivenot, François	46 Châtenois <i>ni l. 18 9<sup>me</sup> 1830.</i>	Rousselot, Eugène	
98	Curillot, Eugène	57 Vezelois	Charpiot, Célestin	
99	Cisserand, Léon	57 Valdois	Cisserand, Joseph	
100	Couchaux, Jean <i>pième</i>	57 Danjoutin <i>ni l. 27<sup>me</sup> 1819.</i>	Mouillebays Charles	
101	Vallat, Henri Joseph	65 Rechesy <i>ni l. 29 9<sup>me</sup> 1810.</i>	Ackermann, Abel Joseph	
102	Vallat Joseph	38 Bretagne <i>ni l. 3 9<sup>me</sup> 1837.</i>	Fretin, Auguste	
103	Verain François <i>Antoine</i>	35 Vellescot <i>ni l. 1 Juillet 1840.</i>	Fretin, Jean Pierre	
104	Verrier Auguste	50 Romagny	Heidet Jean Pierre	
105	Vimmer, François	34 Lepuis (94) <i>ni l. 17 juillet 1812</i>	Démussy, Modeste	
106	Viellard, Armand	33 Morvillars	Fallard, Joseph	
107	Viellard, Henri	35 Mézière	Pougeot, Joseph	
108	Viellard-Migeon <i>Jubinal</i>	71 Conseiller général du Canton de Delle		
109	Viellard, Lion	36 Grandvillars	Bruat, André	
110	Villemez Louis	67 Esert <i>ni l. 7 février 1809.</i>	Monnier François Balthazar	
110	Voilliat, Eugène	47 Foussemagne	Saricux Louis	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : ( DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . . . )	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
/				

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture pour être communiquée à tout requérant.

A

Belfort, le 15 Janvier 1876.



*Louis-Émile de Prigot*  
Belfort

*Chaban*

no 1

MODÈLE N° 3.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

ANNEXE

à la circulaire du 5 janvier 1876.

DÉPARTEMENT

(EXÉCUTION DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.)

Belfort

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,  
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de Belfort.					
Andelnans	Mouillereaux maire	accepté	Villaume J <sup>re</sup> sup <sup>te</sup>	accepté	
Argiésans	Cordier François	o	Lhôte Jean Claude	o	
Banvillars	Mouillereaux Joseph	o	Mouillereaux, vicent	o	
Bavilliers	Romond François	o	Bornique gustave	o	
Belfort	Laloz Ferdinand	o	Page Eugène	o	
Bermont	Roy Félix	o	Guernez Joseph	o	
Botans	Belot François	o	Caustot alexandre	o	
Buc	Piquignot, auguste	o	Piquignot Félix	o	
Charmois	Guillaume Jules	o	Martin Pierre	o	
Chatenois	Cheruch François	o	Rousselot Eugène	o	
Cherremont	Devantoy, Eugène	o	Huquenot, richard	o	
Cravanche	Pangon Antoine	o	Trossard, balthazar	o	
Danjoutin	Couchaux J <sup>re</sup> Pierre	o	Mouillereaux ch.	o	
Dorans	Clerc Joseph	o	Renoux François	o	
Eschère	Hantz cèstien	o	Barbier, cèstien	o	
Esert	Villemez Louis	o	Monnier François Calthazar	o	
Fontenelle	Chevalier Denis	o	Guyot J <sup>re</sup> Claude	o	
Meroux	Clément François	o	Gressot François	o	
Moival	Maudoux François	o	Bouillard, cèstien fils de Jacques	o	



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Novillard	Schick Edouard	accepte	Beaucon pierre célestin	accepte	
Offemont	Marchal J <sup>m</sup> pierre	o.	Didier georges	o.	
Perouse	Ménètre François	o.	Bigéard pierre	o.	
Reehotte	Courtat Eugène	o.	Piercon Joseph	o.	
Roppe	Seigeb célestin	o.	Churich xavier	o.	
Salbert	Ruot Eugène	o.	Escheiller Jacques	o.	
Sevenans	Taglio florant	o.	Dubail albert	o.	
Vitvans	Renoux xavier	o.	Courtat Eugène	o.	
Urcerey	Chagnot henri	o.	Chagnot Joseph	o.	
Valdoie	Visserand beat	o.	Visserand Joseph	o.	
Vétrigne	Schwalm georges	o.	Stockmar François	o.	
Vézelois	Curillot Eugène	o.	Charpiot célestin	o.	
Vourvenans	Rousselot J <sup>s</sup> Joseph	o.	Rousselot, Eugène	o.	
Canton de Delle.					
Beaucourt	Grasser xavier	accepte	Bernard, Louis	accepte	
Boron	Friez Ferdinand	o.	Moine, Jules	o.	
Bourogne	Bourallot d'jeune	o.	Borelly, Jacques	o.	
Brebotte	Fleury pierre	o.	Cuemin Jacques	o.	
Bretagne	Vallat Joseph	o.	Frelin, auguste	o.	
Chavannatte	Stoltz, Etienne	o.	Mattin, François	o.	
Chavannes les grs	Gauthierat, J <sup>s</sup>	o.	Hechement, Jean pierre	o.	
Courcelles	Colin, Joseph	o.	Bidaine, Joseph	o.	
Courtelavant	Gros, Joseph	o.	Mearion, Louis fils de nicolas.	o.	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Croix	Bideaux, alexis, ecclésiastique	accepté	Fredry maurice	accepté	
Delle	Courtot, célestin	do	Belin Joseph	do	
Faverois	Ducloux, français	do	Fleury, nipomucine	do	
Fêche l'église	Douze, chiebaud	do	Vauthier, Joseph	do	
Floumont	Jeanot, henri	do	Flottat, albert	do	
Froidefontaine	Goffinet, pierre	do	Feinier français	do	
Grandvillars	Viellard, leon	do	Bruat, andré	do	
Grosnes	Monnier, henri	do	Vallat, célestin	do	
Jonchery	Marion, andré	do	Durain, Joseph	do	
Lebetain	Duprez, Eugène	do	Belet, Joseph	do	
Lepuix	Loillier Joseph	do	Patingue français	do	
Mézire	Viellard, henri	do	Bougeot Joseph	do	
Montbouton	Racine, valentin	do	Rézet, français	do	
Morillars	Viellard, armand	do	Fallard Joseph	do	
Réchisy	Vallat, henri Joseph	do	Ackermann, abel	do	
Recourvaux	Busson, Eugène	do	Kointz, Jean Claude	do	
S-Dizier	Roy, français	do	Villaumier, alphonse	do	
Suarce	Monnier, pierre célestin	do	Viatte, Jacques fils	do	
Chiancourt	Brohier, martin	do	Rouche, Joseph	do	
Vellescot	Verain français	do	Fulin Jean pierre	do	
Villars le sec	Bideaux pierre français	do	Vienoz Joseph	do	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton	de	Fontaine		
Angesot	Petard François	accepte	<del>Rogeehe maire</del> <del>Chouvenet</del>		
Bessoncourt	Glastre François	∞	Antoine, pime	∞	
Bethouwilliers	Peltier Eugène	∞	Montagnon, Charles	∞	
Cunelières	Bourquard Césaire	∞	Mercelat, Joseph	∞	
Denney	Blanc Georges	∞	Blanc, Joseph	∞	
Équenique	Combet pime	∞	Lollier, Georges	∞	
Felon	Heidet, Charles	∞	Peltier, Jacques	∞	
Fontaine	Bonat, Hypolite	∞	Bourquard, Eugène	∞	
Fossemaigne	Voilliat, Eugène	∞	Sarnieux Louis	∞	
Frais	Duvernois J <sup>n</sup> pime	∞	Martin Alexandre	∞	
Lachapelle R <sup>t</sup>	Grisez Joseph	∞	Bailly Stanislas	∞	
Lacollonge	Seigeot Césaire	∞	Mercelat, Georges	∞	
Lagrange	Naal pime	∞	Denier Justin	∞	
Larivière	Seigeot Eugène	∞	Paillet Henri	∞	
Menoncourt	Houmaire, Pierre	∞	Reuillard Jacques	∞	
Montreux-Château	Girard, Jacques	∞	Pagnard Joseph	∞	
Petiteroix	Dominique, François	∞	Mérot Louis	∞	
Phaffans	Lerez, Constant	∞	Bourquard Césaire	∞	
Reppe	Montavon, Joseph	∞	Pataat Jean Baptiste	∞	
Saint-Germain	Bobay, Chibaut	∞	Cordier, Germain	∞	
Vauthiermont.	Frossard François	∞	Fischer, Pierre Claude	∞	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Giromagny</i>					
<i>Anjoutey</i>	<i>Koelh Emile</i>	<i>accepté</i>	<i>Hautberg Xavier</i>	<i>accepté</i>	
<i>Auxelles-bas</i>	<i>Peltier J. Claude</i>	<i>o.</i>	<i>Fairne Michel</i>	<i>o.</i>	
<i>Auxelles-haut</i>	<i>Lacresse Jules</i>	<i>o.</i>	<i>Mosatte Jules</i>	<i>o.</i>	
<i>Bourg</i>	<i>Saurageot, Raphaël</i>	<i>o.</i>	<i>Belet Antoine</i>	<i>o.</i>	
<i>Chaux</i>	<i>Pouchot Louis</i>	<i>o.</i>	<i>Frey Joseph</i>	<i>o.</i>	
<i>Éloie</i>	<i>Oriez Jules</i>	<i>o.</i>	<i>Bailly Jean Baptiste</i>	<i>o.</i>	
<i>Étuffont-bas</i>	<i>Béque Jean Baptiste</i>	<i>o.</i>	<i>Perez, Chiebaud</i>	<i>o.</i>	
<i>Étuffont-haut</i>	<i>Marsot Xavier</i>	<i>o.</i>	<i>Prax Jacques</i>	<i>o.</i>	
<i>Évette</i>	<i>Jardot Pierre</i>	<i>o.</i>	<i>Voisinet Xavier</i>	<i>o.</i>	
<i>Giromagny</i>	<i>Benoit, Huguette</i>	<i>o.</i>	<i>Lardier, Emile</i>	<i>o.</i>	
<i>Grosagny</i>	<i>Ruez Jean Baptiste</i>	<i>o.</i>	<i>Charles, fo Xavier</i>	<i>o.</i>	
<i>Lachapelle-ech.</i>	<i>Bardot, Vincent Isidore</i>	<i>o.</i>	<i>Marconnot Adrien</i>	<i>o.</i>	
<i>Lamadeline</i>	<i>Leimbacher, Guillaume</i>	<i>o.</i>	<i>Willet, Jean Claude</i>	<i>o.</i>	
<i>Lepuix</i>	<i>Vimmer, François Xavier</i>	<i>o.</i>	<i>Demeusy, Modeste</i>	<i>o.</i>	
<i>Petitagny</i>	<i>Marchal, Célestin</i>	<i>o.</i>	<i>Saurageot, Pierre Georges</i>	<i>o.</i>	
<i>Pierresemont</i>	<i>Palmer, Xavier</i>	<i>o.</i>	<i>Pich Jean Baptiste</i>	<i>o.</i>	
<i>Rougegoutte</i>	<i>Jeanrichard, Jérôme</i>	<i>o.</i>	<i>Petizon, Jean Baptiste</i>	<i>o.</i>	
<i>Sermagny</i>	<i>Bardot, Jean Baptiste</i>	<i>o.</i>	<i>Girardot, François</i>	<i>o.</i>	
<i>Vesemont</i>	<i>Reinicke, Jérôme</i>	<i>o.</i>	<i>Chapuis, Eugène</i>	<i>o.</i>	



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Rougemont.</i>					
<i>Séval</i>	<i>Fernex, Joseph</i>	<i>accepte</i>	<i>Choffin, célestin</i>	<i>accepte</i>	
<i>Petite Fontaine</i>	<i>Reuillard, François</i>	<i>o.</i>	<i>Richard, Georges</i>	<i>o.</i>	
<i>Romagny</i>	<i>Verrier, Auguste</i>	<i>o.</i>	<i>Heidet, Jean-pierre</i>	<i>o.</i>	
<i>Rougemont.</i>	<i>Erhard, Gaston</i>	<i>o.</i>	<i>Reuillard, François</i>	<i>o.</i>	

Le présent tableau, dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture pour être communiqué à tout requérant.

A *Belfort*, le *22 Janvier* 1876.

*L'Administrateur, J. de Préfet.*  
*Belfort*



*Uden*

DÉPARTEMENT

de Belfort

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU \_\_\_\_\_<sup>e</sup> BUREAU DE VOTE.

(N<sup>os</sup> \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 23 janvier et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.



La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>o</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>o</sup> tour de scrutin.	
1	Bardot Jean baptiste Délégué		ce			
2	Bardot Vincent Isidore Délégué		ce			
3	Bégué Jean baptiste Délégué		ce			
4	Bélot françois Délégué		ce			
5	Benoit Mégénippe Délégué		ce			
6	Bideaux alexis célestin Délégué		ce			
7	Bideaux pierre françois Délégué		ce			
8	Blanc georges père Délégué		ce			
9	Bobay Chélaunt Délégué		ce			
10	Boigeol Charles Conseiller général		ce			
11	Bonat hypolite Délégué		ce			
12	Bourallot Léon jeune Délégué		ce			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	Bourquand Célestin Délégué		ce			
14	Brochier Martin Délégué		ce			
15	Burson Eugène Délégué		ce			
16	Chagnat Henri Délégué		ce			
17	Chevalier Denis Délégué		ce			
18	Clement François Délégué		ce			
19	Clerc Joseph Délégué		ce			
20	Colin Joseph Délégué		ce			
21	Cordier François Délégué		ce			
22	Courbot Pierre Délégué		ce			
23	Courtat Célestin Délégué		ce			
24	Courtat Eugène Délégué		ce			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1 25	Dominique françois Délégué		ce			
2 26	Douze Eulébaut Délégué		ce			
3 27	Dueloux françois Délégué		ce			
4 28	Duprez Eugène Délégué		a			
5 29	Devantoy Eugène Délégué		ce			
6 30	Duvernois Jean pierre Délégué		ce			
7 31	Ehrard Gaston Délégué		ce			
8 32	Teltin françois Conseiller général		ce			
9 33	Ferney Joseph Délégué		ce			
10 34	Fleury pierre Délégué		ce			
11 35	Friez Ferdinand Délégué		ce			
12 36	Frossard françois Délégué		ce			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
37	Glastre François Délégué	30	ce			
38	Gautherat Joseph Délégué	31	ce			
39	Girard Jacques Délégué	32	ce			
40	Grasser Xavier Délégué	33				
41	Griz Joseph Délégué	34	ce			
42	Gros Joseph Délégué	35	ce			
43	Goffinet Pierre Délégué	36	ce			
44	Guillaumé Jules Délégué	37	ce			
45	Hantz Célestin Délégué	38	a			
46	Heidet Charles Joseph Délégué	39	ce			
47	Houmaire Pierre François Délégué	40	ce			
48	Jardot Pierre Délégué	41	ce			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1 49	Jeandot henri Délégué		ce			
2 50	Jeaurichard ferniel Délégué		ce			
51	Keller Emile Député		ce			
6 52	Koecklin-Schwartz Conseiller général		ce			
53	Koehl Emile Délégué		ce			
54	Laloz ferdinand Délégué		ce			
55	Lacresse Jules Délégué		ce			
56	Leimbacher guillaume Délégué		ce			
57	Lenez Constant Délégué		ce			
58	Lollier Joseph Délégué		ce			
59	Marion andré Délégué		ce			
60	Marchal Célestin Délégué		ce			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
61	Marchal Jean pierre Délégué		u			
62	Marsot xavier Délégué		u			
63	Mandrus françois Délégué		u			
64	Ménétré françois Délégué		ce			
65	Monnier henri Délégué		u			
66	Monnié piere célestin Délégué		ce			
67	Montaron Joseph Délégué		u			
68	Mouilleseaux maire Délégué		u			
69	Mouilleseaux Joseph Délégué		u			
70	Naal piere Délégué		u			
71	Oriez Jules Délégué		ce			
72	Palmer xavier Délégué		ce			



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
73	Paugon au <sup>traine</sup> Délégué		<i>u</i>			
74	Peltier Éugène Délégué		<i>u</i>			
75	Peltier Jean Claude Délégué		<i>u</i>			
76	Pétard François Délégué		<i>u</i>			
77	Pequignat Augustin Délégué		<i>u</i>			
78	Pourchat Louis Délégué		<i>u</i>			
79	Racine Valentin Délégué		<i>u</i>			
80	Reiniche Jerome Délégué		<i>u</i>			
81	Renoux Xavier Délégué		<i>u</i>			
82	Reuilhard François Délégué		<i>u</i>			
83	Rosselat François Joseph Délégué		<i>u</i>			
84	Roy Albi Délégué		<i>u</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
85	Roy françois délégué		<i>a</i>			
86	Romond françois délégué		<i>a</i>			
87	Ruez Jean Baptiste délégué		<i>a</i>			
88	Ruat Eugène délégué		<i>cc</i>			
89	Saglio florent délégué		<i>a</i>			
90	Saurageot Sraphim délégué		<i>a</i>			
91	Schick Edouard délégué		<i>cc</i>			
92	Schwaln georges alexandre délégué		<i>a</i>			
93	Seigeot Celestin délégué		<i>a</i>			
94	Seigeot Celestin délégué		<i>a</i>			
95	Seigeot Eugène délégué		<i>a</i>			
96	Stoltz Etienne délégué		<i>a</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
97	Chévenot François délégué	5	<i>ce</i>			
98	Eurillot Eugène délégué	3	<i>ce</i>			
99	Cisrard Géat délégué	5	<i>ce</i>			
100	Couchaux Jean père délégué	3	<i>ce</i>			
101	Vallat Henri Joseph délégué	3	<i>ce</i>			
102	Vallat Joseph délégué	3	<i>ce</i>			
103	Vérain François délégué	3	<i>ce</i>			
104	Verrier Auguste délégué	3	<i>ce</i>			
105	Vimmer François Xavier délégué	3	<i>ce</i>			
106	Vieillard Armand délégué	6	<i>ce</i>			
107	Vieillard Henri délégué	6	<i>ce</i>			
108	Vieillard-Migeon Juvénal Conseiller général	4	<i>ce</i>			



ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Centouze* électeurs.

A *Belfort*, le *29* Janvier 1876.

Le Préfet,

*Albion*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *cent onze*

émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

*[Signature]*

*A. Villard*

*[Signature]*

*[Signature]*

Haut Rhin (Canton de Belfort)

Election Thiers. (1876)

---

Procès-verbal des opérations.

Liste des électeurs sénatoriaux

Tableau indiquant les résultats de l'élection des députés et suppléants.

Liste d'émargement

2 feuilles d'émargement de scrutin.

N<sup>o</sup> 5

|||||||


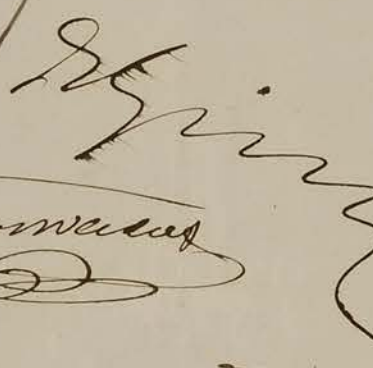
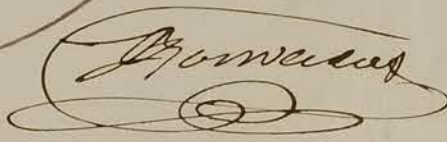

Chiers |||||

Mane |||||

Veillel Muzon |||||

Whren |||||

N<sup>o</sup> 2

97  
 5  
 7  
2  
 118

  
 11-10-1874



No 6

Bulletin <sup>10</sup> 10 - <sup>10</sup> 20 - <sup>10</sup> 30 - <sup>10</sup> 40 - <sup>10</sup> 50 - <sup>10</sup> 60 - <sup>10</sup> 70 - <sup>10</sup> 80 - <sup>10</sup> 90 - <sup>10</sup> 100 111

Cheers <sup>10</sup> // // // // // // // // // // <sup>10</sup> // // // // // // // // // // <sup>10</sup> // // // // // // // // // // <sup>10</sup> // // // // // // // // // // <sup>10</sup> // // // // // // // // // // <sup>10</sup> // // // // // // // // // // <sup>10</sup> // // // // // // // // // // <sup>10</sup> // // // // // // // // // // 97

Bulletins blanc // // // // // 7

Villand Henry // // // // //

Neil //

2  
111 Bulletin

*[Large scribbled signature]*  
Dymer  
Carter?  
G

Monday

*[Signature]*

A. Villand